

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 40-2019

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	10/04/2019
Présents	13
Absents	10
Procurations	3
Votants	16

Par suite d'une convocation en date du dix avril deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **seize avril deux mille dix-neuf à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : CATALA Fabien à Claudine CAMOU, CAZANAVE Véronique à Xavier CAUX, BIARD Ludovic à Pierre GARCIA.

Absents : CATALA Fabien, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subvention pour les travaux de strict entretien et dévégétalisation de la cathédrale Saint Maurice auprès de la DRAC, du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de l'Ariège

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, chaque année, des travaux de strict entretien et de dévégétalisation sont nécessaires pour préserver l'édifice de l'ancienne cathédrale Saint-Maurice.

Elle propose de demander l'aide de l'État, du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de l'Ariège, sur la base du devis joint d'un montant de 6 300 € TTC, selon le plan de financement ci-dessous :

	HT €	TTC €
Travaux d'entretien et de dévégétalisation (2 opérations : printemps et automne)	5 250.00	6 300.00
DRAC 40 %	2 100.00	
Conseil départemental 20 %	1 050.00	
Conseil régional 20 %	1 050.00	
Total subventions sollicitées	4 200.00	- 4 200.00
Solde à la charge de la commune		2 100.00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le plan de financement tel que présenté par Madame le Maire,
- **Décide** de solliciter l'aide de l'État (DRAC), du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de l'Ariège, conformément au plan de financement ci-dessus,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,
1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

Pierre GARCIA
Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2019

Application agréée E-legalite.com

EIRL Philippe GÉRAUD
TRAVAUX D'ACCES DIFFICILE
18, route de la Blanquette
Senesse de Sénabugue
09600. DUN
Tel. : 05.61.60.57.25 / 06.87.54.94.39.
e-mail : geraud.ph@gmail.com
N° Siret : 349 743 351 000 26
Identifiant TVA : FR 77 349 743 351

Mairie de MIREPOIX
A l'attention de Mme Sylvie CALBO
Hôtel de Ville
Place Maréchal Leclerc
09500. MIREPOIX

Dun, le 30 mars 2019.

DEVIS

Objet : travaux de dévégétalisation sur la Cathédrale Saint Maurice.
Programme 2019.

Travaux de dévégétalisation sur la cathédrale Saint Maurice :

- Préparation et approvisionnement du chantier.
- Nettoyage et enlèvement des fientes de pigeons sur les terrasses en plomb, les chéneaux des chapelles et les coursives du clocher, débouchage des gargouilles et des évacuations d'eau pluviale, y compris évacuation des déchets.
- Enlèvement de la végétation et arrachage des racines. Rejointoiement des pierres descellées partout en façade au mortier de chaux au droit des joints dégradés par les racines
- Repli du chantier.

Intervention par cordistes et nacelle auto élévatrice pour les travaux en façade: arrachage végétation et réfection des joints.

Montant H.T. pour 2 opérations, (printemps et automne), comprenant la main d'œuvre, les fournitures et la prestation nacelle.

Montant H.T. :	5 250,00 €
T.V.A. 20 % :	1 050,00 €
<u>MONTANT TOTAL T.T.C.</u> :	6 300,00 €

EIRL Philippe GÉRAUD
Travaux d'Accès Difficile
18 route de la Blanquette
Senesse de Sénabugue 09600 DUN
☎ 05 61 60 57 25 - 06 87 54 94 39
Siret : 349 743 351 000 26

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2019

Application agréée E-legalite.com